



# ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE(E.P.I.) CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

## Objectifs :

Connaissance des pratiques sportives qui nécessitent l'utilisation d'EPI

*(Escalade, Alpinisme, Canyon, Via-Ferrata, Spéléo)*

Connaissance des EPI nécessaires à ces pratiques sportives

*(type de matériel, attentes pratiquants, utilisations sur le terrain, caractéristiques techniques, performances, entretien...)*

Connaissance et mise en place des procédures de contrôle des EPI dans le cadre de la norme de service NF S 72-701

*(les normes en vigueur, le marquage CE, les catégories d' EPI, les exigences appliquées aux EPI et les procédures de contrôle et leur mise en place)*

**Personnes concernées :** loueurs de matériel contre les chutes de hauteur

**Durée de la formation :** 2 jours – 14 H *(dont 1/2 journée sur le terrain afin de mettre en pratique la formation, tester le matériel en se familiarisant à l'usage : escalade, via ferrata)*

**Dates et lieux :** CNPC GRENOBLE du 27 au 28 Juin 2011

## Programme de formation :

### **Module1 : Connaissance des pratiques sportives qui nécessitent l'utilisation d' EPI**

**L'alpinisme =>** randonnée glaciaire, course rocher, course neige, course mixte, cascade de glace et ski alpinisme

**L'escalade =>** la SAE (mur), le bloc, la falaise équipée et le terrain d'aventure

**La Via ferrata -Le canyon -La spéléo**

### **Module 2 : Connaissance des EPI nécessaires à ces pratiques sportives**

#### **Le matériel constituant la chaîne d'assurance**

- Les lois de l'escalade : force de choc, facteur de chute, les nœuds, l'encordement, les techniques d'assurage...

## **La corde**

- Classification, spécificité, performances, nœuds, pliage, entretien et durée de vie

**Les baudriers et cuissards Les cordelettes, sangles, longes, coinces et mousquetons. Les chaussons -Les casques -Les crampons -Les piolets -les broches à glace - Les pitons -Les bloqueurs, les descendeurs, les absorbeurs d'énergie pour via ferrata et autres freins d'assurage**

## **Module 3 : Connaissance et mise en place des procédures de contrôle des EPI**

### **Le matériel EPI et les normes en vigueur**

- La certification CE, qu'est ce que le marquage CE ?
- Les EPI, qu'est ce qu'un EPI ?
- Les 3 catégories d'EPI
- Les exigences appliquées aux EPI (techniques, contrôle, marquage, information de l'utilisateur

### **Explication de la norme existante pour chaque EPI du module 2**

### **Contrôle de l'application de la norme**

-fréquence des contrôles -état des lieux et vérification du matériel -fiche de vie et suivie

## **Module 4 : Sortie terrain en escalade, via ferrata ou mur escalade**



## Bulletin d'inscription – Formation E.P.I

à retourner accompagné obligatoirement du règlement à l'ordre du CNPC  
à l'attention de Mme MINVIELLE, CNPC Av. Marie André Ampère – BP 70309 64237 LESCAR cedex  
ou par fax 05 59 62 98 45 – courriel b-minvielle@cnpc.fr  
Veuillez nous laisser des coordonnées où nous sommes sûrs de pouvoir vous joindre

RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

TÉL : ..... E.MAIL : .....

N° SIRET (obligatoire) : ..... N° cotisant Agefos (obligatoire) : .....

NOMBRE DE SALARIÉS (obligatoire) :  - de 10 salariés  + de 10 salariés

Date : **CNPC GRENOBLE : du 27 au 28 Juin 2011**

Liste des participants : ( Merci de cocher la case DNS pour les dirigeants non-salariés)  **DNS**

1 - NOM.....Prénom.....  Hébergement  OUI  NON

2 - NOM.....Prénom.....  Hébergement  OUI  NON

Fait à ..... Le.....

*Signature – Cachet*

### Financement de votre formation : 3 cas de figure :

#### 1. Votre entreprise emploie moins de 10 salariés

Dans ce cas, cette formation est financée intégralement par l'AGEFOS dans le cadre des actions de formation collective .

- Si vous êtes adhérent FPS, il vous reste à régler les frais d'hébergement soit 100 €\* nets par participant (frais de dossiers offerts)
- Si vous n'êtes pas adhérent FPS, il vous reste à régler les frais d'hébergement soit 130 €\* nets par participant (dont 30 € de frais de dossier)

#### 2. Votre entreprise emploie plus de 10 salariés

Dans ce cas, vous devez faire une demande de prise en charge de la formation auprès de votre OPCA (lieu et organisme où vous versez votre contribution formation continue) soit :

- 420 €\* nets par participant si vous êtes adhérent FPS (frais de dossier offerts)
- 450 €\* nets par participant si vous n'êtes pas adhérent FPS (dont 30 € de frais de dossier)

#### 3. Vous êtes dirigeant non salarié (DNS)

Vous avez la possibilité de faire prendre en charge cette formation par l'Agefice (demande de dossier à effectuer au point AGEFICE de votre lieu de résidence), soit :

- 420 €\* nets par participant si vous êtes adhérent FPS (frais de dossier offerts)
- 450 €\* nets par participant si vous n'êtes pas adhérent FPS (dont 30 € de frais de dossier)

\* Tarif comprenant l'hébergement en pension complète : 1 nuit en ½ pension + 2 repas midi